

Agrément intervenant extérieur

A9i

CHECK-LIST DE DÉPÔT

1 SUIS-JE CONCERNÉ ?

Rémunéré, toujours

Régulier : 3 interventions et +

Natation ou activité à encadrement renforcé

Encadrement obligatoire d'une sortie

Enseignement sur plusieurs séances

Bénévole ou rémunéré, particulier, membre d'une association ou d'une collectivité. Les parents accompagnateurs hors encadrement obligatoire ne sont pas concernés.

2 JE PRÉPARE MON DOSSIER

Première demande

Les mêmes pièces, quelle que soit la voie choisie (voir ③)

- ☐ **Pièce d'identité** en cours de validité
pour le casier judiciaire (B2) · inutile si carte pro DJS
- ☐ **Diplômes** ou justificatifs de compétence
- ☐ **Projet d'intervention**
objectifs, public, contenus, déroulement
- ☐ **Planning prévisionnel**
si disponible
- ☐ **Numéro Tahiti**
si patenté
- ☐ **Documents utiles**
en option : présentation, photos...

Renouvellement

Agrément DGEE : chaque année, avant l'échéance

- ☐ **Courrier de demande** de renouvellement
- ☐ **Bilan des actions menées**
par site : école, dates, nb de classes, nb d'élèves, taux de participation
- ☐ **Projet actualisé**
- ☐ **Planning prévisionnel**
le cas échéant
- ☐ **Carte pro à jour**
si concerné
- ☐ **Justificatifs** en cas de changement
nouveau domaine, diplôme, statut

3 DEUX VOIES POUR ÊTRE AGRÉÉ

VOIE 1 · PAR LA DGEE recommandée dès que plusieurs écoles sont visées

COURRIER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Agrément de la DGEE

Justificatifs fournis et enregistrés une seule fois.

✓ Valable 1 an, partout en PF

AVEC CHAQUE ÉCOLE

Formulaire A9i

Porte sur le seul projet pédagogique, sans justificatifs à redonner. Validé par le directeur et l'IEN (ou le chef d'établissement), puis le BAPSS.

J'interviens

dans chaque école qui valide le projet

VOIE 2 · PAR L'ÉCOLE demande portée par le directeur ou le chef d'établissement

DÉPOSÉ PAR L'ÉCOLE

Formulaire A9i + justificatifs

Instruit pour cette seule école ou ce seul établissement.

J'interviens

dans cette école uniquement

Une autre école ?

Tout est à refaire : nouveau formulaire, mêmes justificatifs.

✉ courrier@education.pf

À l'attention du BAPSS

Agrément valable 1 an